

## Séance publique du 12 juin 2006

### Délibération n° 2006-3427

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **Place du Marché - Approbation du projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la place du marché à La Tour de Salvagny, le conseil de Communauté a décidé, lors de sa séance du 7 avril 2003, de lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre et d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 120 000 €.

A l'issue de la procédure de concours, il a autorisé monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe APS-Tectoniques-ICC-Anglade et porté le montant de l'autorisation de programme à 700 000 € le 10 mai 2004 pour financer les frais correspondants ainsi que les frais de maîtrise d'ouvrage.

L'espace de la future place du marché s'organise autour des trois grands projets :

- à l'ouest, le futur bâtiment de logements de l'OPAC du Rhône,
- à l'est, l'école primaire Guion réhabilitée par la Commune,
- au nord, l'îlot de la Poterie et la liaison avec la future ZAC du Contal.

Le projet retenu pour la place du Marché respecte le programme suivant :

- créer un espace public de centralité dédié au piéton et pouvant accueillir le marché,
- concevoir un espace support de liaison entre les équipements publics et les commerces situés autour de la place et assurer la continuité spatiale vers les nouveaux quartiers (zone d'aménagement concerté (ZAC) du Contal, îlot de la Poterie, etc.),
- réaliser une halle ouverte pour tout type de manifestations (marché et cérémonies festives).

Le projet est basé sur une composition en bandes dans laquelle chaque élément est orienté et organisé en référence aux autres : le bâtiment de l'OPAC, la place du Marché, la halle, l'avenue de l'Hippodrome, le groupe scolaire.

Ce projet d'aménagement s'organise autour de :

- la place du Marché, cœur de l'aménagement. Dessinée comme un espace libre et polyvalent, la place est pavée de pierres de comblanchien sur laquelle un marquage en diagonal, en pavé posé en tresse, signale le lien physique entre la place de la mairie et la place du marché. Ce grand plateau est cerné d'un dallage de pierres jaunes de Chandoré, qui rappelle la pierre dorée locale. Les plantations d'érables rouges à l'ouest de la place viennent ombrager les terrasses implantées devant le bâtiment de l'OPAC. La nuit, cette surface s'anime d'une trentaine de pavés lumineux multicolores,

- une halle plissée, à l'est de la place, assure la continuité nord-sud. Cette orientation est renforcée par l'alignement de frênes le long de l'avenue de l'Hippodrome et le mail de pommiers à fleurs au nord, qui structure la place en créant un espace convivial. Composée de métal et de verre, la halle dévoile une architecture contemporaine et dynamique dans le traitement plissé de sa toiture, qui joue avec la planimétrie du rectangle de pierre. Des panneaux de verre, supports de cellules photovoltaïques alternent avec des pans opaques et éclairent le dessous de la halle d'une lumière colorée et ondulante. L'espace sous la halle est traité sobrement en enrobé grenailé avec des bandes structurantes en comblanchien et permet l'installation du marché hebdomadaire,

- le giratoire est maintenu, au nord de la place, dans sa géométrie actuelle. Son traitement permet une amélioration des cheminements piétons par la réalisation d'un grand anneau en béton désactivé qui relie toutes les traversées piétonnes. La promenade autour du giratoire est accompagnée de plantations de graminées bordées par une ligne courbe de buis persistants. Au centre, les quatre pins existants sont maintenus et trônent sur un tapis de bruyères,

- la déviation de la rue de l'Eglise borde la place au sud. Sa jonction avec l'avenue de l'Hippodrome est marquée par un large plateau surélevé qui organise et sécurise les traversées piétonnes entre l'école et la place. Cette rue reçoit du stationnement, notamment pour personnes à mobilité réduite, à proximité des commerces du bâtiment Le Griffon. Le projet prévoit, en outre, la création de larges emmarchements pour rétablir le lien entre l'espace public et la galerie commerciale du Griffon. L'espace piétonnier est traité en revêtement de béton de pierres désactivé en cohérence avec l'aménagement de la place.

Un éclairage confortable et sécurisant, le long des voies et autour du giratoire s'inscrit dans le vocabulaire existant sur la commune. La halle, quant à elle, fait l'objet d'une mise en lumière mettant en scène son architecture, soulignant la légèreté de la toiture et confirmant son statut de nouvel espace public.

Sur la base du projet ainsi défini, le coût de l'opération est estimé à 4 200 000 € TTC, révisions de prix comprises. Un appel d'offres ouvert de travaux sera lancé pour la réalisation de ce projet. La réalisation des travaux pourrait intervenir dès le début 2007 avec un phasage ajusté pour prendre en compte le calendrier des différentes acquisitions foncières nécessaires.

Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette opération et conformément à l'article 2-II de la loi n° 85-704 en date du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la commune de La Tour de Salvagny et le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (Sigerly) demandent à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui dans le cadre de cette opération, relève normalement de leurs attributions (pour la Commune : aménagements paysagers, fontainerie, halle et son éclairage ; pour le Sigerly : éclairage public).

En contrepartie, la commune de La Tour de Salvagny et le Sigerly verseront une participation financière dont le montant et les modalités de versement seront précisés dans des conventions à passer à cet effet et qui vous seront soumises ultérieurement.

Par ailleurs, la Commune est actuellement propriétaire de parcelles AL 251 (ancienne parcelle AL 186b), AL 188, AL 110 et AL 249 (ancienne parcelle AL 111a) et a autorisé la Communauté urbaine, par délibération en date du 24 février 2006, à aménager ces terrains et à construire une halle publique.

Compte tenu des domanialités partagées sur cette opération, les modalités des régularisations foncières seront précisées dans une délibération ultérieure à établir avec la Commune, les crédits nécessaires à ces acquisitions évalués à 300 000 € étant intégrés au montant global de l'opération.

Le montant global de l'opération, acquisitions comprises, s'élève donc à 4 500 000 €.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée (700 000 €), il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 3 800 000 € afin de financer :

- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
- les travaux proposés,
- les frais d'acquisition foncière des terrains.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme du 10 avril 2006 et du Bureau du 22 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet d'aménagement de la place du Marché à La Tour de Salvagny, pour un coût global prévisionnel à hauteur de 4 500 000 € TTC.

**2° - L'autorisation de programme** individualisée les 7 avril 2003 et 10 mai 2004 pour l'opération n° 792 La Tour de Salvagny : place du Marché, est complétée pour un montant de 3 800 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 1 300 000 € en 2007,
- 1 600 000 € en 2008,
- 600 000 € en 2009,
- 300 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,